

cament employé depuis six ou sept ans, et qui a doté la médication hypnotique d'une ressource un peu surfaite sans doute, mais très-réellement utile. On le considère comme spécialement indiqué dans les insomnies dérivant d'une vive excitation cérébrale, avec délire, fièvre, etc. Gubler lui reconnaît une électivité spéciale dans le delirium alcoolique.

Le chloral, à petites doses, a-t-il sur le cerveau une action qui lui appartienne en propre, ou bien ses effets somnifères dérivent-ils de la transformation qu'il subit au contact du sérum alcalin et qui le change en chloroforme et en formiate de soude, lequel, suivant Rabuteau, se changerait définitivement en bicarbonate de soude? Mais cette théorie de O. Liebreich, qui attribuait l'action du chloral au chloroforme qui se produit, est contredite par ce fait que le sang des animaux soumis à de fortes doses de chloral ne trahit aucune odeur de chloroforme.

Gubler a pensé que le chloral, à doses un peu élevées, était contre-indiqué chez les sujets dont le cœur fonctionnait mal; mais, à doses hypnotiques, je ne crois pas qu'aucun inconvénient puisse lui être imputé. Il peut amener du sommeil là où les autres hypnotiques échouent. Je connais un homme de lettres, l'un de nos meilleurs poètes, qui, en proie à une cruelle insomnie datant de plusieurs années, a constaté successivement l'inefficacité des autres somnifères et doit, depuis longtemps, au chloral un soulagement manifeste.

A. Voisin, qui a expérimenté, en 1870, l'hydrate de chloral à la Salpêtrière, à titre de somnifère, a constaté que ce médicament peut, à la dose de 2 à 3 gram., amener, avec le sommeil, une remarquable sédation chez des déments ou des épileptiques agités ou hallucinés. Il agit une demi-heure ou une heure après son administration; mais quelquefois il survient, au bout de quelques jours, une intolérance plutôt gustative que stomacale et qui force

menthe pour masquer la saveur du chloral. Il est préparé de façon à ce que chaque cuillerée à bouche contienne 50 centigr. de chloral.

L'hydrate de chloral peut aussi être donné en perles ou capsules.

On a porté les doses d'hydrate de chloral jusqu'à 8 gram. par jour, mais cette dose est excessive. Une potion somnifère au chloral peut être ainsi formulée :

2 Hydrate de chloral.....	1 ou 2 gram.
Sirop de lactucarium.....	20 gram.
Eau de laitue.....	120 —

à prendre en quatre fois.

L'hydrate de chloral est quelquefois mal supporté par les gastralgiques, auxquels il donne des douleurs d'estomac.

à interrompre le médicament ou du moins en diminuer les doses. (A. Voisin, *Contrib. à l'étude thérap. du chloral.*, in *Bull. de thérap.*, 1870.)

Hughes Bennett a préconisé particulièrement le chloral pour combattre l'insomnie des phthisiques. Dans vingt et un cas où il l'a employé, il n'a constaté de céphalalgie qu'une fois, et dans tous les cas, sauf un, la langue est restée nette; il n'y a eu ni épigastralgie, ni nausées, ni anorexie, ni constipation. La dose élective, pour l'effet somnifère, lui paraît être 1 gr. 20 à 1 gr. 80. Au delà, il a constaté de l'agitation.

III. *Chloral sulfuré.* — Le *sulphydrate de chloral*, ou *chloral sulfuré* (1), paraît aussi jouir, suivant Byasson, de propriétés hypnotiques. Les doses chez l'homme ne sont pas encore bien fixées; il produit le sommeil et abaisse en même temps la chaleur organique.

IV. *Croton-chloral.* — Le croton-chloral est venu, dans ces derniers temps, accroître le nombre des hypnotiques; mais il a l'inconvénient d'avoir un goût encore plus désagréable que celui du chloral. Il a sur le chloral l'avantage, opportun dans quelques cas, de ne pas affaiblir le cœur, et c'est une raison pour le préférer à ce dernier médicament dans les cas de *cœur mou*, d'asthénie, de tendance syncopale (2).

#### § 4. — Somnifères bromiques

On comprend sous cette désignation les bromures alcalins, le monobromure de camphre, le bromal.

I. *Bromures alcalins.* — Les bromures de potassium, de sodium, d'ammonium et de calcium, peuvent être employés comme somnifères.

(1) 291. Le *sulphydrate de chloral* ( $C^2HCl^3O^2, 2HS$ ) est de l'hydrate de chloral, dans lequel les 2 équivalents d'eau ont été remplacés par 2 équivalents d'acide sulfhydrique. La posologie n'est pas encore bien fixée. On sait, toutefois, par les expériences de Byasson, qu'une dose de 50 à 60 centigr. n'est pas toxique pour un cobaye, d'où l'on peut conclure que ses doses sont vraisemblablement celles du chloral hydraté.

(2) 292. Le *croton-chloral* est peu soluble dans l'eau; il faut 315 parties d'eau pour le dissoudre. Il s'emploie en pilules, à cause de son goût encore plus désagréable que celui du chloral. On en fait des pilules de 10 centigr. et on en donne de 5 à 10.